

*INRA Prod. Anim.,  
1996, 9 (4), 285-297*

*G. LIÉNARD, M. LHERM, D. BÉBIN*

*INRA Laboratoire Economie de l'Elevage,  
Theix, 63122 St-Genès-Champanelle*

# **Les exploitations d'élevage bovin allaitant en zones défavorisées : évolution, questions. Analyse à partir d'un échantillon d'exploitations charolaises de grande dimension**

Les bovins allaitants ont été longtemps, en France, l'apanage des montagnes du Massif Central et des plaines herbagères à faible potentialité. En 1970, le troupeau allaitant était localisé à 80 % dans cinq régions, Bourgogne, Limousin, Auvergne, Midi-Pyrénées et Aquitaine, et trois départements (Cher, Indre, Loire). L'abandon du lait au profit des cultures a entraîné la création de troupeaux allaitants utilisateurs des surfaces non retournables dans d'autres régions comme l'Est. L'instauration des quotas laitiers a provoqué un développement du troupeau allaitant dans les zones intensives de l'Ouest.

Aujourd'hui en France, près d'une vache sur deux est allaitante et le troupeau s'est délocalisé. Les zones herbagères et montagneuses ont ainsi vu leur part régresser de 80 à 57 % de l'effectif allaitant national. Mais le troupeau allaitant reste essentiel pour ces régions, où il occupe près de 70 % des surfaces fourragères, les maintenant en paysages agricoles ouverts.

## **Résumé**

---

L'augmentation des effectifs de vaches allaitantes en France a délocalisé en partie le troupeau vers les régions labourables avec productions laitières ou cultures de vente. Néanmoins, en 1995, près de 60 % des vaches allaitantes restent présentes dans les zones défavorisées et de montagne, où leur contribution est essentielle puisqu'elles utilisent 70 % des surfaces fourragères.

Les exploitations de bovins allaitants ont connu de fortes évolutions dans leurs structures et leurs types de production, qui ont été accélérées par la réforme de la PAC en 1993.

L'étude présente les évolutions récentes d'échantillons d'exploitations charolaises du Centre de la France en avance structurelle et technique, en les replaçant dans les trajectoires suivies depuis une quinzaine d'années. De nombreuses questions se posent aujourd'hui aux éleveurs, individuellement et collectivement : meilleure adaptation des types et des caractéristiques des animaux produits et gestion de l'amélioration génétique par rapport aux nouvelles exigences des marchés, que certaines mesures de la réforme peuvent faire oublier, arbitrage difficile entre la nécessité économique d'un développement continu en surface et en cheptel des exploitations en place et l'obligation d'installer suffisamment de jeunes pour assurer l'avenir du développement local de ces régions déjà peu peuplées, poids de la capitalisation nécessaire dans un système productif caractérisé par un rapport capital/revenu particulièrement élevé, ce qui rend très dure la transmission des exploitations. Au-delà, la crise bovine provoquée par l'ESB pose la question des équilibres quantitatifs et qualitatifs entre l'offre de viande et une consommation en régression, qui privilégie jusqu'alors la viande de réforme laitière. Comment soutenir économiquement, tout en le maîtrisant, un troupeau bovin (et ovin) allaitant indispensable à l'entretien des surfaces en herbe, créateur d'aménités, notamment dans les zones défavorisées et de montagne où il est le plus difficile à assurer.

---

**En zone herbagère, les types de bovins produits ont évolué en permanence, avec de moins en moins d'engraissement.**

Les exploitations d'élevage bovin allaitant ont connu de fortes évolutions depuis une quinzaine d'années, tant dans leurs structures que dans leurs types de production. La réforme de la PAC en 1993 les a particulièrement concernées (Boyer *et al* 1995, Institut de l'Élevage 1995). Pour limiter la production, celle-ci a instauré des références individuelles en primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes et a envisagé l'extensification des surfaces fourragères (encadré 1). Elle avait en même temps l'objectif de réduire les effets négatifs de l'intensification sur l'environnement (Gagey 1995). Mais les évolutions induites, qui accélèrent celles déjà engagées antérieurement, suscitent beaucoup d'interrogations, y compris dans les résultats attendus (Daucé *et al* 1994, Guyomard et Mahé 1994).

Nous proposons de présenter les principales caractéristiques des exploitations de bovins allaitants en zones défavorisées, spécialement en zone charolaise centrale, à partir des évolutions observées dans certaines exploitations en avance structurelle et technique (encadré 2), en vue d'engager une réflexion sur certaines des questions qui se posent aujourd'hui aux éleveurs, individuellement et collectivement.

## Une grande diversité des systèmes

La diversité est la première caractéristique des systèmes bovins allaitants. A la diversité de l'usage du sol (fourrages - cultures) et du niveau d'intensification des surfaces, commune à tous les systèmes, s'ajoutent des éléments spécifiques : les types d'animaux produits, qui sont très variés, et la présence éventuelle au sein de l'exploitation d'autres herbivores tels des ovins ou des vaches traitées (figure 1). La diversité des types d'animaux concerne autant les femelles (génisses et vaches) que les mâles.

Question permanente des éleveurs : que faire des veaux après le sevrage ? Ils peuvent en effet les vendre en maigre ou après engraissement, à divers âges. Ainsi, pour les mâles, les ventes en maigre peuvent être faites en broutards d'automne (7-10 mois), en broutards de report (11-13 mois), ou même en maigres plus âgés (de 15 à 30 mois) ; les animaux engraisés peuvent être des taurillons d'auge (15-19 mois), des taurillons herbagers (20-25 mois), ou encore des bœufs (28-38 mois).

### Les Primes depuis la Réforme de la PAC en 1993

**Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) :** créée en 1979, elle est désormais limitée, pour chaque exploitation, par une référence individuelle basée sur le nombre de vaches déclaré en 1992 moins 3 % (au total, la France a 3,9 millions de droits). En France, la prime comporte 2 niveaux de part et d'autre de 40 têtes par exploitation (montant 1995 : 1 158 F par tête pour les 40 premières, et 997 F pour les suivantes).

**Prime Spéciale aux Bovins Mâles (PSBM) :** avant la réforme elle était attribuée aux bovins mâles de plus de un an (dans la limite de 50 têtes par exploitation, puis de 90 à partir de 1991) ; depuis, 2 primes sont possibles au cours de la vie de l'animal : au-delà de 10 mois et au-delà de 23 mois. Il n'y a pas de référence par exploitation, mais le nombre de primes est plafonné nationalement (1,9 millions pour la France) ; en cas de dépassement un abattement est appliqué à tous les éleveurs. La limite de 90 primes (par âge) par exploitation est maintenue (montant 1995 : 718 F par tête).

Le nombre de ces primes bovines ne peut dépasser un plafond par hectare SFP (3,5 en 1993, qui a été réduit chaque année, jusqu'à 2 en 1996). Lorsque la densité de prime (« densité PAC ») est inférieure à 1,4, un « **supplément extensif** » est rajouté aux PMTVA et aux PSBM (montant 1995 : 239 F par tête).

**Prime à l'Herbe :** elle fait partie des mesures « agri-environnementales » mises en place par la France, avec l'accord de l'Union Européenne. Elle est accordée pour 5 ans à partir de 1993 aux éleveurs ayant plus de 75 % d'herbe et un chargement administratif inférieur à 1,4 (300 F par ha de 1995 à 1997). En 1993, les éleveurs ayant moins de 75 % d'herbe ont pu néanmoins être bénéficiaires (pour 5 ans) s'ils avaient un chargement inférieur à 1.

**Les cultures de céréales et d'oléoprotéagineux (COP)** bénéficient aussi de primes compensatrices par hectare, dont le montant varie selon les départements en fonction d'un rendement de référence. Le maïs fourrage est considéré par la réforme de la PAC comme une céréale ouvrant droit aux primes (mais l'éleveur a le choix de le déclarer comme une céréale primée, ou comme un fourrage non primé mais permettant de réduire le taux de chargement).

Les plus gros producteurs doivent mettre en jachère (gel) une partie de leur surface de culture, avec une aide par hectare également basée sur le rendement de référence.

SCOP (ha) = Surface déclarée en Céréales + Oléoprotéagineux + gel.

#### **NB**

- Dans nos analyses, les PMTVA, PSBM et Supplément Extensif font partie des primes bovines et sont incorporés au produit et à la marge bovine.

- La Prime à l'Herbe ne fait pas partie de la marge bovine, mais elle est incorporée à la marge de la surface fourragère, avec la prime au maïs fourrage (Lherm *et al* 1994).

- Nous avons comptabilisé en aides bovines 1995 les compléments exceptionnels reçus, ou à recevoir au titre de l'année (prime jeunes bovins selon la date de vente, et complément de 240F par vache avec plafond à 50).

**Tableau 1.** Résultats technico-économiques selon le système de production Exploitations charolaises, année 1995.

Type de production des mâles (localisation)	SFP % SAU	Chargement UGB/ha SFP	UGBB /vache	Prod. Viande brute	kg vif/UGBB autonome	Prix vente F/kg vif	Marge bovine F/UGBB	finale <sup>(1)</sup> dont aides	UGB/UTH Nb
<i>Naisseur</i>									
Broutards d'automne (Creuse)	90	1,20	1,48	276	238	13,31	3 373	1 171	53
Broutards d'hiver (Nièvre)	76	1,28	1,64	291	253	12,83	3 317	1 218	70
Broutards - Céréales (Nièvre)	53	1,22	1,61	272	220	13,09	2 653	1 109	(67)
Broutards diversifiés (Saône-et-L.)	94	1,39	1,67	283	244	13,42	3 302	1 216	74
Taurillons maigres (Nièvre)	88	1,14	1,71	265	238	12,31	3 150	1 131	91
15-18 mois (Saône-et-L.)	96	1,16	1,72	290	264	12,84	3 813	1 219	67
<i>Naisseur-Engraisseeurs</i>									
Taurillons d'auge (Creuse)	82	1,43	1,79	344	276	11,88	3 375	1 244	64
Taurillons d'auge (Nièvre)	76	1,46	1,90	347	274	12,31	3 146	1 221	82
Taurillons herbagers (Creuse)	84	1,31	1,95	328	278	11,88	3 372	1 197	71
Bœufs ordinaires (PdD, Allier)	88	1,17	1,98	287	246	12,95	3 389	1 141	63
Bœufs Labels (PdD, Allier)	84	1,12	2,00	283	243	13,40	3 301	1 282	65
Total échantillon (n = 91)	79	1,28	1,77	300	253	12,63	3 240	1 170	70

(1) Marge bovine finale = Produit bovin (y compris aides bovines) - charges proportionnelles du troupeau et des surfaces fourragères.

Chaque type (âge - saison de vente) a un profil de consommation de fourrages (pâturés et récoltés) différent et un impact spécifique sur l'entretien du territoire. La diversité est la plus grande en élevage Charolais, qui a conservé les cycles les plus longs, notamment des bœufs bénéficiant de label. En Limousin, les mâles sont vendus en broutards ou en taurillons d'auge de poids et âges variés, mais certains éleveurs ont su moderniser la production de veaux de boucherie sous la mère (50 000 veaux environ), dans le cadre d'un label. En Salers, la majorité des mâles est vendue en broutards, parmi lesquels la proportion de « reports » alourdis (plus de 400 kg) est de plus en plus importante, alors qu'en Aubrac, les mâles se partagent à part égale entre broutards et maigres de 15-18 mois (les « bourrets d'herbe »). En Ségala aveyronnais, on trouve une production originale de « veaux lourds » (10-13 mois).

Les études montrent que lorsqu'une production est bien menée, les marges par UGB

obtenues sont peu différentes entre les différentes options (tableau 1) surtout lorsque l'on considère plusieurs années successives (Liénard *et al* 1988, Reuillon 1993, Becherel 1995, Devun 1995). Ce qui ne signifie pas que les productions soient complètement interchangeables. Les choix, notamment entre les ventes en maigre ou après engraissement, sont à raisonner en terme d'adaptation :

- aux conditions du milieu naturel (système fourrager avec, notamment, la possibilité de produire correctement et régulièrement du maïs et des céréales) ;
- aux conditions de l'exploitation elle-même, surface, main d'œuvre, équipements et capital, mais aussi nature du parcellaire ou même la possibilité de pratiquer la transhumance (Cayla *et al* 1996), etc ;
- à la réglementation (notamment les orientations de la politique agricole),
- aux débouchés accessibles et aux conditions du marché.

C'est l'évolution constante des exigences du marché et surtout son imprévisibilité qui sont

**Le choix du système : une adaptation aux conditions de l'exploitation et aux milieux agricole et commercial.**

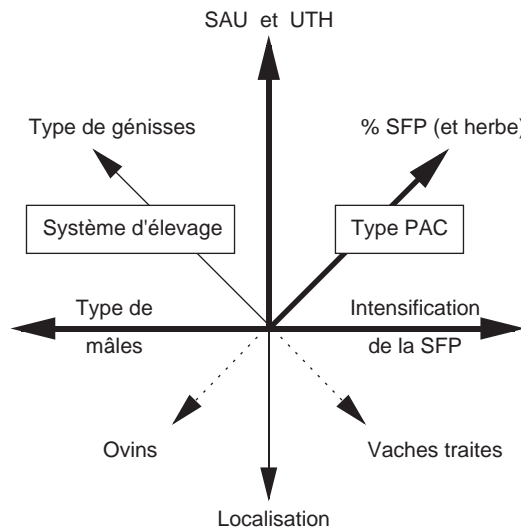
### Le dispositif de recherche

Le suivi à long terme d'exploitations en avance structurelle et technique permet d'analyser les potentialités des systèmes de production et de comprendre les déterminants des évolutions en cours. Le Laboratoire d'Economie de l'Élevage a mis en place, depuis de nombreuses années, un observatoire d'exploitations charolaises du centre de la France, qui permet l'analyse des trajectoires d'évolution sur échantillons constants : en 1995, 91 résultats ont été établis, répartis sur la Nièvre (dont 28 exploitations suivies depuis 1978, et 9 depuis 1971), la Creuse (dont 18 suivies depuis 1981), la Saône-et-Loire (dont 8 suivies depuis 1984), l'Allier et le Puy-de-Dôme.

La surface moyenne des 91 exploitations est de 140 hectares, dont 110 en fourrages avec 2,04 UTH ; le cheptel comporte 137 UGB bovines (+ 3,5 ovines), avec un chargement de 1,28 UGB/ha SFP. Les surfaces vont de 59 à 330 hectares (écart-type : 60 ha). Rappelons que dans l'Allier par exemple, 59 % du territoire est mis en valeur par les 24 % des exploitations ayant plus de 100 hectares (153 en moyenne) (Enquêtes structures 1995 ; DDAF Allier).

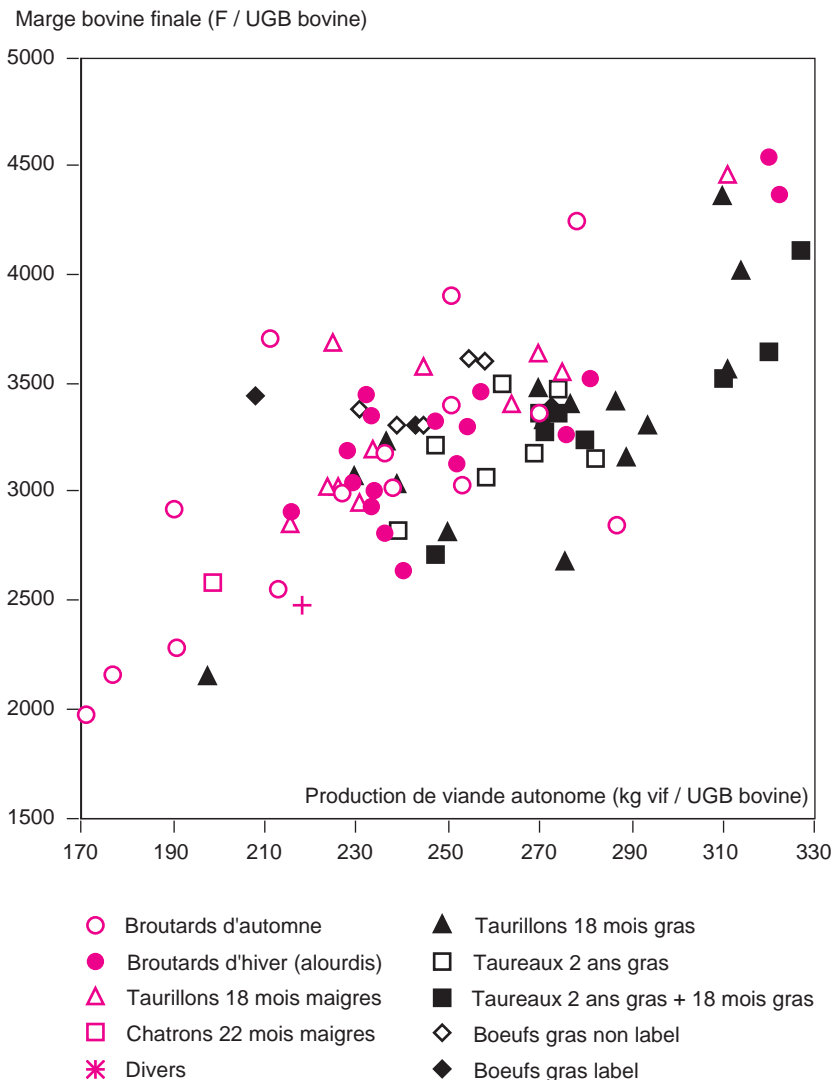
D'autres observations d'exploitations bovines allaitantes sont menées à partir de réseaux concertés avec le CEMAGREF (Division E et T, Riom) et les Chambres départementales d'Agriculture, de Corrèze et de Haute-Vienne (n = 41) pour le Limousin, de l'Allier (n = 37) pour le Charolais, et du Cantal (n = 45) pour le Salers.

**Figure 1.** *Éléments de la diversité dans les exploitations bovines allaitantes.*



**Avec des vaches allaitantes, la production de viande autonome par UGB plafonne.**

**Figure 2.** *Variabilité de la production de viande autonome et de la marge bovine finale par UGB bovine. (exploitations charolaises, 1995).*

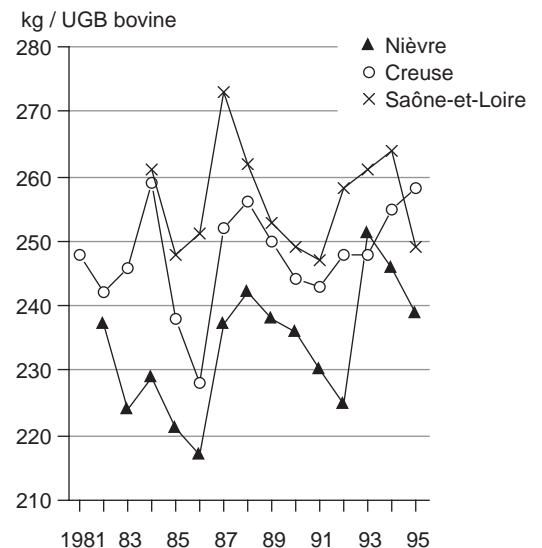


à l'origine des interrogations permanentes des éleveurs. Sur le moyen terme, ce sont les marchés et, en zones herbagères, ceux d'exportation vers l'Italie et l'Espagne, qui influencent le plus les choix et les caractéristiques des animaux vendus. Ainsi, dans le groupe de 28 exploitations de la Nièvre (voir encadré 2), 80 % des types de mâles produits en 1978 n'existent plus en 1994 et ont été remplacés par des animaux qui n'étaient pas alors présents dans ces élevages. Malgré la longueur du cycle de production, les éleveurs doivent sans cesse prendre des décisions d'adaptation.

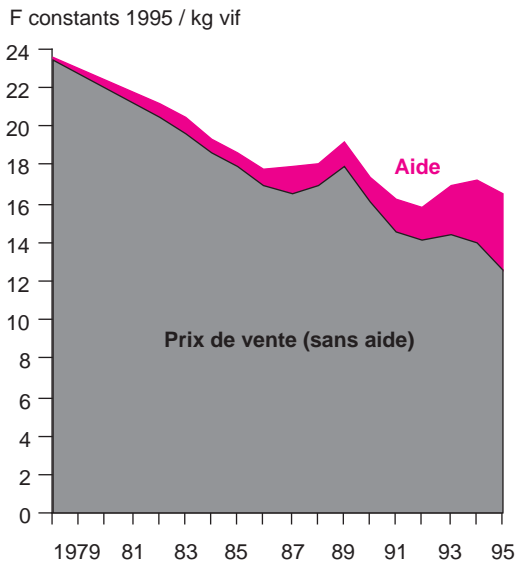
### Une évolution à moyen terme marquée par l'irrégularité des revenus et la nécessité de l'agrandissement des structures

Lors d'une même année, la production de viande par UGB est très variable entre les exploitations, particulièrement la production autonome, c'est-à-dire déduction faite des concentrés distribués. Nous avons rassemblé dans la figure 2 les résultats individuels de 91 exploitations charolaises pour 1995 (voir encadré 2), avec le repérage du type de mâles produits : l'écart-type est de 34 kg par UGB autour d'une moyenne de 253 kg. La relation de la production autonome avec la marge bovine est forte ( $r = 0,73$ ), malgré l'importance des aides (36 % de la marge, qui est de 3 329 F/UGBB en moyenne). La production autonome fluctue sensiblement d'une année à l'autre selon les conditions climatiques, mais, sur les 11 dernières années, la progression moyenne est faible (figure 3). En effet, une fois maîtrisés les principaux paramètres techniques (notamment la productivité en veaux qui présente toujours des aléas et des problèmes nouveaux), la production autonome

**Figure 3.** *Evolution de la production de viande autonome par UGB bovine (exploitations charolaises, échantillon constant).*



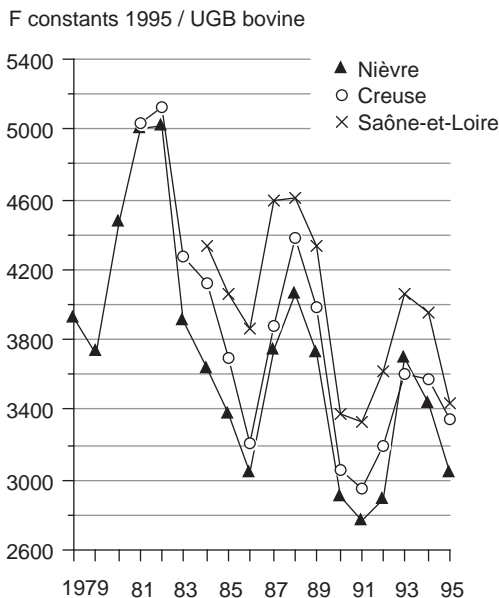
**Figure 4.** Evolution des prix de vente et des aides en Charolais (référence Nièvre).



plafonne potentiellement, vers 290-320 kg par UGB, rarement plus, lorsqu'on n'achète pas d'animaux complémentaires (ce qui est le cas dans ces élevages).

Ainsi, parmi les 91 exploitations, seules 10 ont une production autonome dépassant 300 kg par UGB (maximum : 327 kg) (voir figure 2). Mais il n'y a pas de « profil type ». On trouve 2 naisseurs producteurs de broustards alourdis, un producteur de taurillons maigres, un divers, 3 engraisseurs de taurillons de 18 mois, et 3 associant des taurillons de 18 mois et de 2 ans gras. En revanche, les éleveurs engraisent tous une forte proportion de leurs vaches, qui sont lourdes et parfois labélisées, mais pas systématiquement les génisses. La productivité

**Figure 5.** Evolution de la marge bovine finale par UGB bovine (exploitations charolaises, échantillon constant).

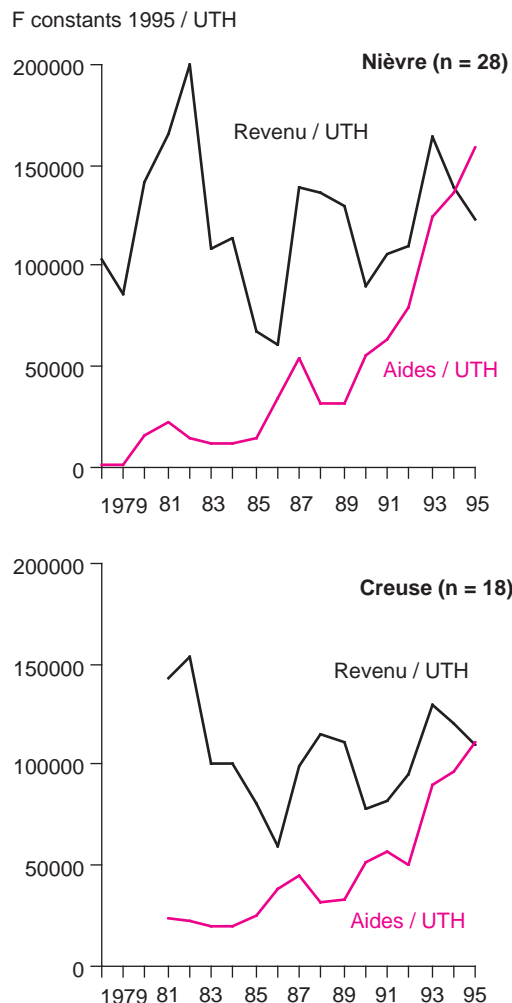


numérique dépasse 90 % chez 8 d'entre eux, mais les périodes de vélages sont diverses. Le trait commun est la vente d'animaux lourds dans leur catégorie avec des prix supérieurs (période de vente et conformation), tout en ayant une faible proportion de charges par rapport au produit, entre 18 et 25 %, alors que la moyenne est à 30 %. Mais la probable nécessité de réduire le poids de vente des mâles réduira ces niveaux de productivité.

En revanche, les prix de vente n'ont cessé de diminuer en francs constants depuis une douzaine d'années (figure 4). L'ensemble des aléas techniques, climatiques et économiques se répercutent ainsi sur la marge bovine qui varie beaucoup (figure 5) : elle était en moyenne de 2 550 F par UGB en 1991 et de 3 560 F en 1993. Et ces fluctuations se répercutent sur le revenu (figure 6). Mais, tendanciellement, la marge par UGB diminue, malgré l'augmentation des aides bovines.

On comprend pourquoi les éleveurs ont privilégié, dans leur développement, l'augmentation des effectifs de troupeau. Ainsi en Nièvre, dans 9 exploitations qui ont installé des jeunes, le cheptel est passé de 34 UGB par travailleur en 1971 à 90 en 1995. Sur un moyen terme de 12 à 17 années, en échan-

**Figure 6.** Evolution du revenu et des aides (exploitations charolaises, échantillon constant).



**Le cheptel par travailleur augmente progressivement pour faire face à la baisse relative des prix de vente.**

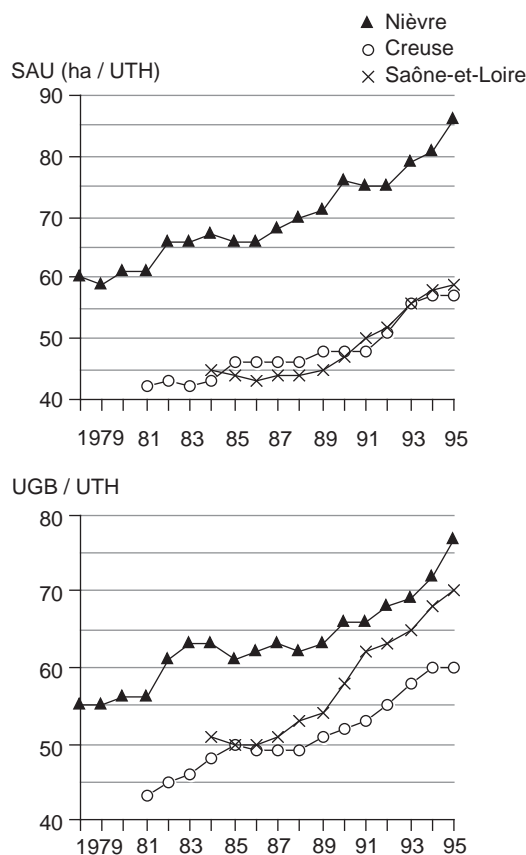
tillons constants (figure 7), l'augmentation a été de 2,5 % par an dans les exploitations de Creuse et de Saône-et-Loire, et aussi de 2 % par an dans la Nièvre, où ces grandes exploitations ont également développé les cultures, qui passent de 21 à 30 % de la SAU, alors que les premières sont restées très herbagères (85 % de la SAU). L'augmentation du troupeau comporte un ralentissement entre 1984 et 1988, dû à la fois à l'arrivée de jeunes sur les exploitations (notamment en Nièvre) et à l'amenuisement des capacités de financement avec la chute du revenu, qui joue en différé.

L'augmentation du cheptel s'est réalisée par deux voies :

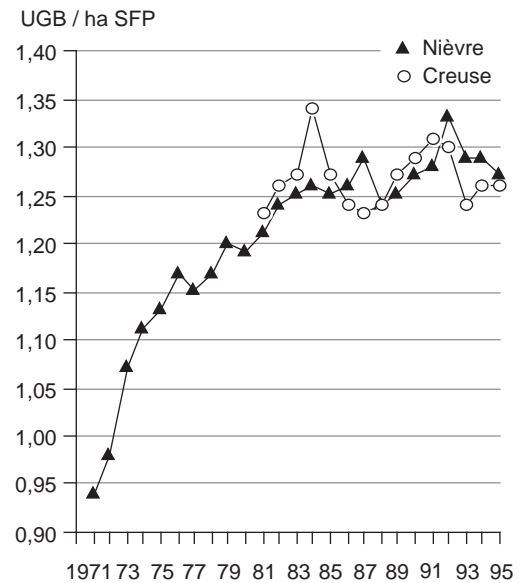
1/ L'intensification des surfaces fourragères, du moins jusqu'en 1982-84 : le chargement est ainsi passé de 0,90 UGB par ha SFP en 1971 à 1,25 (figure 8), avec l'adoption du maïs fourrage (vers 1974-75), l'ensilage d'herbe (à partir de 1980) et la fertilisation. Par la suite, les sécheresses de 1985-86 (et encore celles de 1989-90) ont pénalisé les exploitations les plus chargées et la crise bovine a limité la croissance, stabilisant le chargement moyen vers 1,25. Une reprise s'est amorcée en 1991-92 avec de meilleures conditions climatiques et l'apparition de l'enrubannage des fourrages. Puis la réforme de la PAC induit une certaine « désintensification » en 1993, qui se maintient sans s'amplifier, du moins en moyenne, en 1994 et 1995. Ainsi, en 1995, dans l'ensemble des 91 exploi-

**Intensification et agrandissement ont permis d'accroître le nombre d'UGB par UTH. Mais il n'y a pas de dégradation des performances dans les grands troupeaux.**

**Figure 7.** Evolution de la surface et du cheptel (exploitations charolaises, échantillon constant).



**Figure 8.** Evolution du chargement (exploitations charolaises, échantillon constant).



tations charolaises, l'herbe occupe 95 % de la SFP et près des 3/4 sont des prairies naturelles : 40 % des surfaces d'herbe sont fauchées, dont 2/3 en foin et 1/3 en ensilage (dont 35 % sont enrubbannées) ; l'apport d'azote minéral est de 33 unités par hectare de SFP, y compris les 5 % de maïs fourrage (30 unités sur l'herbe seule). Même s'il existe de sensibles différences selon les zones, le chargement et les systèmes de production (tableau 2), l'herbe reste toujours très dominante, y compris dans les élevages les plus intensifs (90 % au moins). On est loin des risques de nuisibilité à l'environnement qui peuvent se rencontrer ailleurs (sauf éventuellement autour des bâtiments).

2/ L'agrandissement (voir figure 7) a pris le relais de l'intensification dont les éleveurs ont mieux cerné les limites à l'occasion des sécheresses (en Charolais Central, les difficultés commencent au-delà d'un chargement de 1,4 à 1,6 selon les milieux). La préretraite, en anticipant la libération des terres, et certaines mesures de la réforme de la PAC favorables à l'extensification des systèmes, et donc indirectement aux prises de surface, n'ont fait qu'accélérer le phénomène depuis les années quatre-vingt-dix.

L'étude spécifique des plus grands troupeaux (plus de 50 vélages par travailleur), dans le cas réputé difficile du Charolais, montre que leurs performances zootechniques ne sont pas inférieures à celles des troupeaux moyens, et qu'ils ont un avantage économique malgré leurs charges (Bébin *et al* 1995a).

Ce type d'évolution, basée sur l'utilisation peu intensive de surfaces fourragères toujours plus vastes, se constate aussi dans les autres observatoires mis en place, en Limousin (Bélar *et al* 1995) comme en Salers (Busselot *et al* 1995), et plus généralement dans les réseaux de l'Institut de l'Élevage en zones herbagères.

**Tableau 2.** Ressources fourragères selon le système de production. Exploitations charolaises, année 1995.

Type de production des mâles (localisation)	SAU (ha)	SFP (ha)	Herbe (% SFP)	P. Nat. % herbe	ensil.herbe % herbe	Engrais/ha SFP			Chargement UGB/ha SFP
						N	P	K	
<i>Naisseur</i>									
Broutards d'automne (Creuse)	94	84	99	68	17	23	21	22	1,20
Broutards d'hiver (Nièvre)	140	106	96	75	12	42	25	25	1,28
Broutards - Céréales (Nièvre)	195	103	95	82	2	39	26	29	1,22
Broutards diversifiés (Saône-et-L.)	80	75	95	89	10	20	26	30	1,39
Taurillons maigres (Nièvre)	177	155	98	92	4	16	17	8	1,14
15-18 mois (Saône-et-L.)	80	77	99	87	3	5	10	9	1,16
<i>Naisseur-Engraisseurs</i>									
Taurillons d'auge (Creuse)	121	99	92	41	24	47	32	43	1,43
Taurillons d'auge (Nièvre)	173	131	92	61	18	98	48	70	1,46
Taurillons herbagers (Creuse)	124	105	92	39	11	30	16	32	1,31
Bœufs ordinaires (PdD, Allier)	99	87	98	69	7	8	26	13	1,17
Bœufs Labels (PdD, Allier)	144	122	97	72	9	16	24	34	1,12
Total Echantillon (n = 91)	140	111	95	72	11	33	24	28	1,28

En définitive, avec la diversité des conduites envisageables pour les troupeaux et la possibilité de bien gérer l'extensification des surfaces (Josien *et al* 1994, Bébin *et al* 1995b), les systèmes bovins allaitants sont capables d'occuper et d'entretenir les territoires herbagers ou qui peuvent être menacés par la déprise, en respectant l'environnement. Mais cela ne va pas sans susciter beaucoup de questions.

## L'impact de la réforme de la PAC : une adaptation rapide

Les deux premières années de mise en place (1993-1994) ont été favorables aux systèmes allaitants, grâce à l'arrivée des nouvelles primes compensatoires et au maintien des prix de vente malgré la baisse programmée du soutien du marché de la viande (Lherm *et al* 1994). L'instauration des références en PMTVA (prime au maintien du troupeau des vaches allaitantes) dès 1992 a encouragé à l'augmentation des effectifs - dans nos réseaux, en 1995, le cheptel dépasse les références d'environ 6 %. Les systèmes d'élevage proprement dit ont été peu modifiés, sauf marginalement. La PSBM (prime spéciale aux bovins mâles) a bien incité au « vieillissement » au-delà de 10 mois d'une partie des broutards, mais le phénomène était déjà bien amorcé avant. De même, la seconde PSBM a incité à repousser la vente de la quasi totalité des taurillons herbagers au-delà de 23 mois, mais leur nombre a en fait peu augmenté et il a été compensé par la diminution continue du nombre de bœufs (Bousset *et al* 1996), malgré l'aptitude de ces animaux à valoriser l'herbe en pâturage.

Il faut redire la capacité qu'ont eu les éleveurs à comprendre les dispositions de la

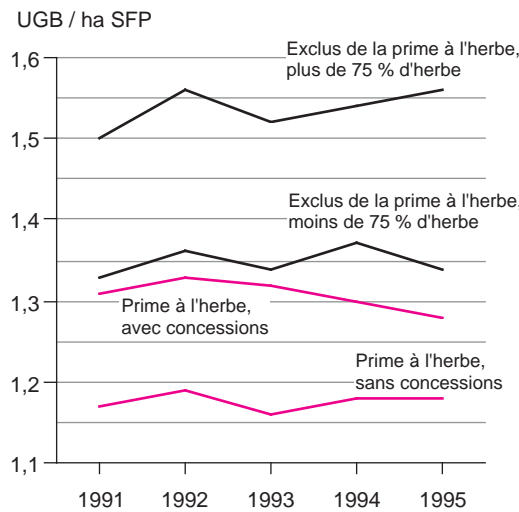
réforme de la PAC en début 1993, alors que les mesures n'ont été diffusées que progressivement en 1992 : il fallait à la fois intégrer les dispositions concernant les cultures et celles spécifiques aux surfaces en herbe et aux bovins viande. Les organisations professionnelles et administratives ont effectué un grand effort d'information.

L'optimisation des déclarations et l'adaptation au nouveau contexte ont été faites simultanément. La prime à l'herbe (PH) a joué un rôle majeur, malgré son montant assez modeste, du fait que l'engagement était pour 5 ans... Les bénéficiaires de la prime à l'herbe ont souvent pu reprendre des parcelles et ont étendu leur surface fourragère, avec une réduction du chargement (de 0,05 UGB par ha SFP, que ce soit en Charolais, en Limousin ou en Salers). Les exploitations herbagères intensives, exclues par excès de chargement dans un contexte de forte pression foncière, n'ont guère pu s'agrandir et ont maintenu leur intensification. Les exploitations bovines avec céréales, exclues par insuffisance d'herbe (moins de 75 %), disposent souvent de plus grandes surfaces et ont parfois pu s'agrandir pour accroître leurs cultures (et limiter l'effet de la jachère), avec peu de modification des assolements (pas de « précipitation » vers les oléagineux, contrairement à d'autres régions).

Les années 1994 et 1995 confirment ce qu'on pouvait pressentir en 1993 (Lherm *et al* 1994). La situation par rapport à la prime à l'herbe et au supplément extensif (« type PAC ») influence fortement le développement actuel. Les « plus à l'aise » dans leurs décisions sont les bénéficiaires de la prime à l'herbe sans réduction de primes SCOP (voir encadré 1), et les éleveurs qui en sont exclus avec moins de 75 % d'herbe. Ce sont eux qui ont souvent les meilleures possibilités d'agrandissement. Les premiers peuvent accroître leur effectif en maintenant un sys-

**Les systèmes fourragers sont déjà basés sur l'herbe, et la consommation d'intrants est faible.**

**Figure 9.** Evolution du chargement des surfaces fourragères selon le type PAC (exploitations charolaises, échantillon constant).



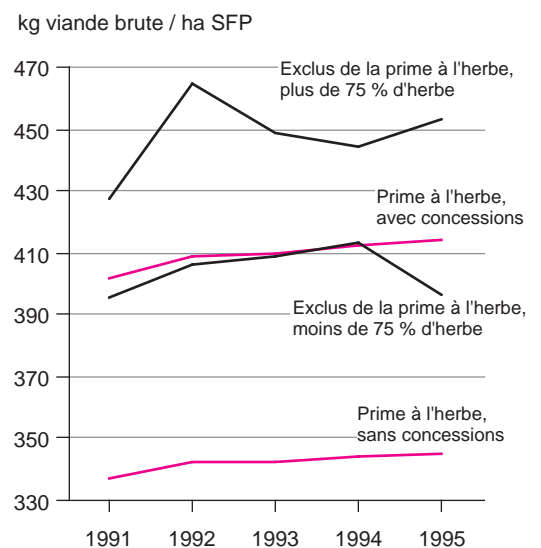
**La prime à l'herbe facilite le maintien des exploitations extensives et limite la production de viande par hectare.**

tème extensif avec une marge de sécurité par rapport au seuil de la prime à l'herbe, les seconds conservent le choix d'une augmentation des cultures et du troupeau sans se soucier de celle-ci. En revanche les bénéficiaires de la prime à l'herbe au prix d'une réduction partielle ou totale des primes SCOP ont peu de souplesse : s'ils n'ont pu s'agrandir, beaucoup ont dû réduire leur chargement et limiter les effectifs ou les cultures. Les plus « coincés » sont les herbagers plus intensifs, dont le désavantage économique provient de la faiblesse des structures (Lherm *et al* 1996). La figure 9 retrace les évolutions du chargement des surfaces fourragères selon le « type PAC ».

En définitive, dans les zones allaitantes herbagères, certains objectifs recherchés par la réforme sont en cours de réalisation. Chez les bénéficiaires de la prime à l'herbe, qui sont la majorité, les conduites extensives sont renforcées, les surfaces en herbe tendent à augmenter et les cultures à se réduire. Ce n'est pas le cas chez ceux qui en sont exclus, sauf lorsqu'ils se trouvent en limite d'obtention du supplément extensif (« densité PAC ») ; ces derniers, rencontrés dans les zones les plus intensives du Limousin et du Salers, procèdent plutôt par une adaptation déclarative, en renonçant à des primes SCOP, voire à des PSBM (Belard *et al* 1995, Busselot *et al* 1995). De même, la dispersion des revenus se réduit, surtout par la diminution de ceux des plus grandes exploitations « fourrages-céréales ». Dans l'observatoire charolais (voir encadré 2), le coefficient de variation des revenus était de 50 % en 1990 et 1991, contre 35, 39 % et 38 %, en 1993, 1994 et 1995. En même temps, l'ensemble des aides directes (voir encadré 1) représente une part croissante du revenu : de 10 à 15 % en 1981-83, on est passé à 50-60 % en 1991-92 et à 80 % en 1994, et on approche ou dépasse les 100 % en 1995 (voir figure 6). Néanmoins, en 1995, ces aides constituent moins du tiers du produit, et les seules aides bovines environ le quart du produit bovin.

En revanche, on peut s'interroger sur la maîtrise de la production. Au plan national, le nombre de vaches allaitantes dépasse les références de 8,3 % (dont près de 10 % ne sont pas utilisées). Dans l'observatoire charolais en 1995, le dépassement est de 6 %<sup>(1)</sup>. La production a-t-elle augmenté pour autant ? L'alourdissement des mâles a été en grande partie compensé par la réduction du poids des génisses vendues : au total, en 1995, le poids de viande a légèrement augmenté, de 3 kg vifs par UGB (+ 1 %), par rapport à 1992. Mais, avec la réduction du chargement, la production par ha SFP a diminué de 3,3 % ; elle est de 384 kg vifs en moyenne pour les 91 élevages avec des différences (écart-type de 88 kg vifs) principalement dues au chargement : la figure 10 donne l'évolution en fonction du type PAC. La diminution par rapport à 1992 est du même ordre (- 0,9 %) dans les élevages du réseau Limousin et elle est plus forte (- 4 %) dans les grandes exploitations Salers d'altitude. Ainsi, la production a augmenté par exploitation, mais elle a un peu diminué par unité de surface. A l'échelle de ces régions, il y a sans doute une stabilisation, même si cela n'est pas déterminant dans le bilan global européen (Bazin *et al* 1995). Mais le dépassement des références a été essentiellement dû au maintien des prix et aussi à l'espoir de pouvoir acquérir des références disponibles. Il est probable qu'avec le retournement de la conjoncture fin 1995 et surtout 1996, les marges et les revenus baissant, les dépassements devraient se réduire<sup>(2)</sup>. Sans évoquer le changement complet de situation provoqué par l'ESB, dont on ignore l'ampleur et la durée.

**Figure 10.** Evolution de la production de viande par hectare de surface fourragère selon le type PAC (exploitations charolaises, échantillon constant).



(1) A titre indicatif, dans le département de l'Allier en 1994, il y a aussi 6 % de vaches déclarées qui ne sont pas primées, mais il y a autant de droits inutilisés, de telle sorte qu'il n'y a pas plus de vaches déclarées que de références départementales.



## Questions et interrogations

Même si chaque bassin allaitant a ses spécificités, certaines questions leurs sont communes.

### L'adaptation aux marchés

Alors que les préoccupations des premières années de la réforme ont porté, à juste titre, sur l'optimisation des primes, le renversement de la conjoncture bovine ramène brutalement à l'obligation de mieux se préoccuper des exigences du marché. Quatre nécessités, parmi d'autres :

- un meilleur ajustement des poids de vente, tant en maigre qu'en engraissement, du moins pour les mâles devenus trop lourds par rapport au souhait des acheteurs. L'exigence sur les poids des mâles est très amplifiée par la crise provoquée par l'ESB ;
- une moindre hétérogénéité dans une catégorie donnée ;
- une meilleure régularité de l'offre au cours de l'année, particulièrement pour les animaux de boucherie ;
- une meilleure « traçabilité » de l'origine des produits. Ces trois dernières nécessités relèvent autant de l'organisation de la commercialisation que des éleveurs individuellement.

### Une meilleure utilisation des femelles

Pourquoi s'en préoccuper ? Les femelles constituent plus de la moitié du produit et les génisses sont d'excellents valorisateurs des surfaces en herbe peu intensives.

Les génisses, non primées, ont souvent servi d'ajustement pour respecter les seuils de chargement. Leur marché 1992-1994 a été plus perturbé que celui des mâles, avec un « appel » sur les femelles d'élevage pour constituer et consolider les références en PMTVA, surtout de la part des zones non traditionnelles. S'est ajoutée une demande de jeunes génisses (8-12 mois) pour l'Europe du Sud, Espagne surtout, mais ces marchés se sont annihilés depuis 1995.

Que faire ? Il faudrait sans doute accroître l'offre de viande de génisses suffisamment lourdes (plus de 350 kg de carcasse - 30 mois et plus), car, à l'inverse des mâles, les poids de carcasse sont souvent insuffisants (sauf en Limousin où une partie de la production peut être constituée de génisses plus jeunes et légères - « les velles de Lyon » - ayant des débouchés spécifiques à conserver). L'objectif est souvent plus aisément réalisable avec de jeunes vaches, par une augmentation des taux de réforme et de renouvellement. Cela pose des questions spécifiques pour chaque race allaitante, qu'on ne peut développer ici. Mais ce type de viande a l'avantage de bien répondre aux exigences de la demande intérieure en apportant une meilleure garantie de tendreté. Et ce débouché est moins soumis aux effets des dévaluations monétaires que ceux des autres bovins.

### Une utilisation des mâles remise en question

La consommation intérieure préférant les femelles, laitières et allaitantes, qui constituent plus de 80 % du tonnage (Mainsant, communication personnelle), la majorité des mâles du troupeau allaitant est destinée à l'exportation, en taurillons finis ou surtout en maigre. Selon Devun (communication personnelle), dans 3 000 exploitations de la zone herbagère charolaise en appui technique, les mâles ont été vendus en 1995, pour les 3/4 en bovins maigres (parmi lesquels 43 % de brouards d'automne et 34 % en brouards repoussés), et pour 1/4 en bovins engraisés (parmi lesquels 86 % sont des taurillons et 14 % des bœufs). Les bœufs ont presque disparus en Charolais où ils se réduisent de plus en plus aux labels ; leur production n'existe plus en Limousin et en Salers-Aubrac.

Les difficultés rencontrées à l'exportation depuis 1995 et aggravées par l'ESB, surtout sur l'Italie, principal débouché, rendent nécessaire une redéfinition de la destination à donner à une partie des mâles. Beaucoup s'interrogent sur l'opportunité de redévelopper une production de bœufs de boucherie. Mais pour quel marché ? En Charolais nous observons que la production de bœufs labels se réduit peu à peu au profit des génisses et surtout des jeunes vaches dont les prix peuvent être inférieurs et dont les poids sont plus commodes (de l'ordre de 400-430 kg de carcasse contre plus de 450 kg en bœufs) alors que leur « sécurité - tendreté » apparaît plus grande <sup>(3)</sup>. Différents types de production de bœufs à partir des races allaitantes ont déjà été étudiés (Micol 1988). Mais de nouvelles recherches sont sans doute à entreprendre sur

**Il faudrait davantage de jeunes vaches de boucherie et des mâles vendus moins lourds. Refaire des bœufs, oui, mais pour quel marché ?**

(2) Une baisse de 10 % des prix de vente entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de la marge bovine par UGB de 10 à 13 % selon les systèmes : les moins affectés sont les systèmes les plus autonomes comme la production de taurillons maigres de 18 mois, et les plus affectés sont les producteurs de brouards d'automne (dont les prix de vente sont proportionnellement les plus élevés) et les naisseurs-engraisseurs de taurillons à l'âge utilisant le plus de concentrés. La diminution de revenu se situe entre 18 et 22 %, selon le degré de spécialisation et le niveau des charges.

(3) Dans l'observatoire charolais qui est réparti sur 5 départements où se trouvent différents labels, en 1992 les bœufs constituaient 43 % des bovins labélisés et les vaches 18 % ; en 1995, les proportions sont respectivement de 22 % et 48 %. L'évolution est la même pour les associations de label rouge de l'Allier : en 1989-90 les bœufs constituaient plus de 50 % des bovins labélisés et les vaches moins de 3 % ; en 1995, il n'y a plus que 22 % de bœufs contre 40 % de vaches. Dans les exploitations suivies dans ce département (encadré 2), la valorisation des bœufs labélisés reste bonne (+ 2 F par kg de carcasse par rapport aux non labélisés, et + 4 F par rapport aux taurillons), mais les vaches labélisées se vendent au même prix, avec un supplément de plus de 3,5 F par kg par rapport aux vaches non labélisées (Bousset *et al* 1996).

cette production, notamment en vue d'améliorer sa tendreté (quel âge à la castration, quels rythmes de croissance ?), en maîtrisant les poids sans réduire la maturité et donc l'âge à l'abattage. Deviendrait-il ainsi possible de rapprocher, à l'étal, bœufs et jeunes vaches, ce qui faciliterait beaucoup la régulation saisonnière tant recherchée ?

En tout état de cause il serait opportun de maintenir la deuxième PSBM dont bénéficient les bœufs âgés, car la marge par UGB obtenue par de bons naisseurs-engraisseurs de bœufs label n'est pas supérieure à celle des autres systèmes (voir tableau 2), alors que le mode de production extensif qu'ils pratiquent limite la production de viande par hectare SFP (320 kg vifs contre 480 à 500 kg chez les naisseurs-engraisseurs de taurillons d'auge de 18 mois).

### L'amélioration génétique des races allaitantes

L'obligation d'adaptation aux marchés, et plus généralement aux nouvelles conditions d'élevage, complexifie ce que les éleveurs utilisateurs attendent de l'amélioration génétique.

Beaucoup s'interrogent sur le format : avec la réduction nécessaire du poids des carcasses du moins pour les mâles (l'alourdissement des femelles pouvant se faire par l'âge), faut-il continuer à l'augmenter ? Un bilan serait à faire. Peut-on réduire le dimorphisme sexuel pondéral ? Malgré les difficultés, il faudrait aussi pouvoir intégrer les qualités organoleptiques des viandes, notamment la tendreté dont l'irrégularité est un handicap qui ne concerne pas seulement la viande de haut de gamme ; des travaux sont menés en ce sens par les généticiens de l'INRA (Renand 1988). Pour la Limousine, comment maintenir sa conformation « traditionnelle » (demandée) et ses aptitudes d'élevage, tout en renforçant un peu ses capacités d'ingestion et sa production laitière, sans dégrader les qualités de carcasse qui font sa réputation ? Comment aussi sauvegarder un atout essentiel, sa « plasticité » (Gay et Micol 1982), qui permet d'obtenir des produits finis à tout âge (Dauplais 1996) ? Comment maintenir le potentiel laitier de la Salers qui lui permet de produire des brouards lourds sans concentrés, alors que les reconversions vers les double-troupeaux de vaches allaitantes et vaches laitières spécialisées font disparaître les Salers traites ? D'autres caractères, telle la docilité, deviennent essentiels pour la conduite des grands troupeaux (Le Neindre *et al* 1995).

### L'évolution des structures et l'installations des jeunes

Les évolutions à long terme montrent bien l'obligation d'une augmentation continue des effectifs des cheptels pour maintenir le revenu en francs constants (voir figure 6), par suite des limites rencontrées dans l'augmentation de la productivité nette du troupeau et du fait

du déséquilibre créé par la réduction continue des prix de vente face à l'alourdissement de certaines charges (sociales, mécanisation, frais financiers), malgré l'augmentation des aides. La réforme de la PAC, en encourageant les systèmes extensifs, renforce la fonction d'occupation et d'entretien de l'espace (Cavailhès 1993).

Mais, dès lors, comment concilier la nécessité de maintenir le développement des exploitations existantes avec l'obligation d'installer des jeunes ? L'acuité du débat est très variable selon les lieux et les situations foncières : risques de déprise par défaut de repreneurs dans certains cas, pression foncière toujours forte dans d'autres. L'élaboration des projets départementaux d'orientation agricole amène à se poser la question de tels équilibres. Phénomène nouveau, la possibilité de réattribuer les références disponibles en PMTVA, PCO (primes compensatoires ovines) et quotas laitiers, pour la partie qui passe par la Commission Départementale d'Orientation, donne certaines possibilités d'action. Il s'agit bien d'aménagement du territoire où s'entrecroisent deux nécessités : celle de maintenir l'élevage sur l'ensemble de l'espace agricole, donc en évitant la tendance à sa délocalisation des zones extensives perdant leurs actifs vers les zones intensives à plus grande force d'appel, et celle de favoriser l'installation des jeunes et l'évolution des structures moyennes, sans compromettre la compétitivité des plus grandes structures où se préparent souvent des successions. Le dilemme serait moins grand si la fonction d'entretien du territoire par les herbivores allaitants était rémunérée en soi, avec un dispositif de plafonnement n'incitant pas à des agrandissements exagérés. La prime à l'herbe peut répondre en partie à cet objectif, mais il faudrait revoir ses modalités.

### Le poids de la capitalisation

Par rapport aux autres systèmes de production, l'élevage allaitant a le handicap d'exiger plus de capital pour le même revenu. Hors foncier, le capital d'exploitation par UGB est presque aussi élevé qu'en élevage laitier (entre 14 et 18 000 F, selon le niveau et l'ancienneté des équipements), alors que la marge obtenue est inférieure et plus irrégulière : entre 2 600 et 3 600 F par UGB selon les années, en Charolais, jusqu'à près de 4 000 F en Limousin, contre plus de 5 000 F en élevage laitier (avec plus de travail). Il faut davantage d'UGB bovines allaitantes pour un même revenu. En 1994, année favorable aux élevages allaitants, pour les exploitations du RICA, le rapport actif/résultat courant est de 7,0 en grandes cultures (OTEX 11 et 12), de 7,2 en lait spécialisé (OTEX 41) et de 9,6 en spécialisés viande (OTEX 42), avec, pour ces derniers, des variations régionales de 8,3 à 12,7.

La capitalisation est exigeante pour les familles. Ainsi, un bilan réalisé sur 5 années conjoncturellement différentes (1989-1993)

**Quel format pour les vaches allaitantes de race bouchère ?**

**Comment concilier extensification, qui mène à l'agrandissement, et installation des jeunes ?**

montre qu'en Charolais, les éleveurs ayant les plus grands troupeaux (plus de 50 vèlages par UTH) ont consacré 32 % de leur revenu à l'augmentation de leurs capitaux propres d'exploitation et 5 % en annuité foncière, et il n'est resté que 63 % pour les prélèvements privés ( $\pm$  l'épargne). Dans les moyens et petits troupeaux, les prélèvements privés (10 % inférieurs à ceux des grands troupeaux) n'ont laissé que 18 % pour la croissance des capitaux propres, et l'essentiel de l'augmentation d'actif a été réalisé par emprunt (Bébin *et al* 1995a).

S'il faut aider les jeunes à s'installer, il devient aussi nécessaire de se préoccuper des « secondes installations » que représentent les dissolutions des GAEC entre générations, avec la retraite des parents. En système allaitant, les parts à reprendre peuvent désormais dépasser le million de francs par travailleur. Dans l'observatoire charolais, certains jeunes ont renoncé alors que l'exploitation était viable... Certes, certaines solutions existent et il faut s'y prendre assez tôt. Cependant, ne serait-il pas nécessaire que les aides à la constitution d'actif ne soient plus incorporées au patrimoine privé, mais qu'elles soient transférables au repreneur. Cette solution soulève bien des questions, qu'il serait temps d'envisager.

## Considérations finales

La crise bovine provoquée par l'ESB va modifier et complexifier plus encore les conditions de développement des troupeaux de bovins allaitants. La chute de consommation qui l'accompagne s'ajoute à un repli déjà manifeste depuis un certain nombre d'années (Combris 1996). Les troupeaux allaitants spécialisés sont, dans ce contexte, particulièrement exposés. Car la baisse des prix affecte les trois-quarts du produit bovin qui proviennent de la production, contre 20 à 25 % dans les troupeaux laitiers. De plus, le caractère plus autonome de la production allaitante, avec une proportion de charges pour le troupeau et les fourrages égale à 25 ou 30 % du produit bovin contre 30 à 40 % en élevage laitier, rend plus ardu un « rattrapage » par une compression des charges proportionnelles (même s'il faut la faire), et il faudra aussi remettre en cause les charges de structure, ce qui est plus délicat.

Sans revenir sur l'ensemble des questions soulevées par la nouvelle conjoncture (Cavailhès 1996), il faut retenir le fait majeur qu'au déséquilibre quantitatif, amplifié, entre l'offre et la demande de viande de gros bovins s'ajoute un déséquilibre qualitatif. Le troupeau allaitant assure, en 1995, 54 % des tonnages produits en France<sup>(4)</sup> alors qu'il ne contribue que pour 36 % à la consommation intérieure, les vaches laitières de réforme (21 % de la production) en assurant presque la moitié grâce à leur faible prix et à un com-

plément d'importation (Mainsant et Porin 1996). De ce fait, les animaux du troupeau allaitant doivent être majoritairement exportés en bovins finis et surtout en maigres, en grande partie sur les marchés du Sud Européen, qui se ferment aujourd'hui sous le double effet des dévaluations monétaires et d'une chute plus forte de la consommation, fragilisant plus encore les élevages allaitants.

« Le choc de l'ESB a révélé la fragilité de la banalisation du rayon boucherie » (Mainsant et Porin 1996). La viande du troupeau allaitant peut-elle alors reprendre des parts du marché intérieur en mettant en avant ses spécificités de race et de mode d'élevage avec lait maternel et herbe ? Les systèmes naisseurs-engraisseurs ont des atouts à faire valoir pour une certification d'identification précise des viandes, de plus en plus exigée par les consommateurs (sécurité des origines et de la traçabilité). Mais la différenciation du produit restera favorable aux viandes de femelles, et il est urgent d'améliorer l'acceptabilité des viandes issues des mâles y compris par la mise au point de nouveaux produits utilisant, en particulier, les avants.

Au-delà de mesures à court terme, il faudra à la fois conserver à l'élevage bovin son rôle dans l'occupation du territoire, tout en maîtrisant le développement du troupeau allaitant par rapport à une demande de plus en plus segmentée mais dans laquelle une fraction importante restera sous la contrainte des prix. Une certaine désintensification d'une partie des troupeaux laitiers est-elle concevable pour rééquilibrer l'offre de viande (avec davantage de vaches laitières de réforme) ? Ne peut-on pas, en même temps, soutenir spécifiquement le troupeau allaitant là où il est le seul, avec les ovins, à pouvoir aujourd'hui assurer l'occupation de l'espace, compte tenu de la répartition déjà existante des références en primes ? Ce soutien devrait prendre la forme d'une rémunération explicite du travail d'entretien des surfaces en herbe par les herbivores allaitants, créateur d'aménités (biens non marchands), particulièrement dans les zones défavorisées et de montagne où il est le plus difficile à assurer. Soutien qui soit neutre vis-à-vis du choix du système bovin allaitant en concernant l'ensemble des UGB (ce que ne font pas réellement les primes bovines PAC, qui doivent rester avec une autre logique). Soutien qui puisse contribuer à l'entretien du maximum de surface avec des pratiques peu intensives, tout en évitant les agrandissements excessifs afin de laisser la place au développement des exploitations moyennes et à l'installation des jeunes, autrement dit « contrecarrer en même temps la poursuite de l'éviction du travail agricole » (Vermersch 1996), en considérant le développement rural pour l'ensemble du territoire.

**Il faudrait  
rémunérer  
explicitement  
l'entretien de  
l'espace par les  
herbivores en  
zones défavorisées  
et de montagne.**

(4) Donc 46 % sont produits par le troupeau laitier, contre 70 % dans l'Union européenne.

## Références bibliographiques

- Bazin G., Blanchet J., Kroll J.C., 1995. Réforme de la PAC : bilan et perspectives. Actes et Communications n° 13, 249-282. INRA-ESR, Paris.
- Bébin D., Lherm M., Liénard G., 1995a. Quels résultats techniques et économiques en grands troupeaux de vaches allaitantes ? Le cas du Charolais. INRA Prod. Anim., 8, 213-225.
- Bébin D., Lherm M., Liénard G., 1995b. L'extensification avec contrat ? Evolution de quelques exploitations d'élevage bovin charolais du centre de la France. Fourrages, 142, 107-130.
- Becherel F., 1995. Vivre de la viande bovine en Limousin. Institut de l'élevage, Paris, 18 p.
- Belard J.F., Marsat J.B., Le Maréchal J.Y., Liénard G., 1995. Production de jeunes bovins maigres ou engraisés en Limousin. Premières adaptations à la réforme de la PAC. Etude concertée CEMAGREF, Chambre d'Agriculture de Corrèze, INRA-LEE, 99 p.
- Bousset J.P., Marsat J.B., Barlet D., Gourbeyre G., Liénard G., Lherm M., 1996. Etude économique de quatre systèmes de production de viande bovine dans l'Allier. Deuxième année d'application de la nouvelle PAC (1994-95). Etude concertée CEMAGREF, Chambre d'Agriculture de l'Allier, INRA-LEE, 55 p.
- Boyer P., Colson F., Chatellier V., 1995. L'élevage bovin-viande en France au début de la nouvelle PAC. Actes et Communications n° 13, 129-145. INRA-ESR, Paris.
- Busselot A., Henriot J., Estève P., Bouchy R., Liénard G., 1995. Systèmes de production en race Salers. Premières adaptations à la réforme de la PAC. Etude concertée CEMAGREF, Chambre d'Agriculture du Cantal, INRA-LEE, 120 p.
- Cavailhès J., 1993. Entre réforme de la PAC et entretien du territoire : quelles perspectives économiques pour les systèmes d'élevage bovin extensif ? INRA Prod. Anim., 6, 366-374.
- Cavailhès J., 1996. Consommation, commerce et production de viande bovine. INRA Sciences sociales, 3 (dossier), 44 p. INRA-ESR, Paris.
- Cayla D., Bouchy R., Estève P., Liénard G., Pizaine M.C., 1996. Etude d'exploitations utilisatrices d'estive dans le Cantal. Premiers effets de la réforme de la PAC. Etude concertée CEMAGREF, Chambre d'Agriculture du Cantal, INRA-LEE, 40 p.
- Combris P., 1996. Viande de bœuf : les préférences des consommateurs ont changé au début des années 80. INRA Sciences sociales, 3 (dossier), 5-6. INRA-ESR, Paris.
- Daucé P., Perrier-Cornet P., Weber V., 1994. Adaptation des structures agricoles et réforme de la PAC. Quelle efficacité de la politique structurelle communautaire ? Actes et Communications n° 12, 264-279. INRA-ESR, Paris.
- Dauplais P., 1996. Eléments de réflexion sur l'orientation de la race Limousine. Bovins Limousins, 127, 12-14.
- Devun J., 1995. Systèmes d'exploitations avec viande bovine en zone charolaise. Institut de l'élevage, Paris, 34 p.
- Gagey D., 1995. Intérêt d'une moindre intensification. Actes et Communications n° 13, 189-203. INRA-ESR, Paris.
- Geay Y., Micol D., 1982. Les principaux types de production de viande en race bovine limousine. Bull. Tech. CRZV Theix, INRA, n° 48, 125 p.
- Guyomard H., Mahé L.P., 1994. Les limites de la nouvelle instrumentation de la politique agricole commune. Actes et Communications n° 12, 283-305. INRA-ESR, Paris.
- Institut de l'Elevage, 1995. Impact de la réforme de la PAC sur les systèmes d'élevage. Dossier du GEB, n° 237-238. Institut de l'Elevage, Paris, 54 p.
- Josien E., Dedieu B., Chassaing M., 1994. Etude de l'utilisation du territoire en élevage herbager. L'exemple du réseau extensif bovin Limousin. Fourrages, 138, 115-134.
- Le Neindre P., Trillat G., Sapa J., Ménissier F., Bonnet J.N., Chupin J.M., 1995. Individual differences in docility in Limousin cattle. J. Anim. Sci., 73, 2249-2253.
- Lherm M., Bébin D., Liénard G., 1994. Elevages allaitants charolais des zones herbagères face à la réforme de la PAC. Proposition d'une typologie d'adaptation et premiers résultats 1993. INRA Prod. Anim., 7, 343-357.
- Lherm M., Bébin D., Liénard G., 1996. Analyse de l'adaptation des exploitations d'élevage charolais à la réforme de la PAC. Premières campagnes 1993 et 1994. Compte rendu FNADT Massif Central (DRAF Auvergne). Laboratoire d'Economie de l'Elevage, INRA, Theix, 14 p.
- Liénard G., Lherm M., Bébin D., 1988. Comparaison de différents systèmes de production en troupeaux allaitants charolais des zones herbagères. Rec. Med. Vet., 164 (6-7), 451-461.
- Mainsant P., Porin F., 1996. La grande distribution utilise peu la production bovine française. INRA Sciences sociales, 3 (dossier), 16-17. INRA-ESR, Paris.
- Micol D., 1988. Production de viande de bœufs et de jeunes taureaux. In : D. Micol (ed), Production de viande bovine, 169-200. INRA, Paris.
- Renand G., 1988. Variabilité génétique de la croissance musculaire et conséquences sur la qualité de la viande chez les bovins. INRA Prod. Anim., 1, 115-121.
- Reuillon J.L., 1993. Systèmes d'exploitation avec bovins viande en Salers/Aubrac. Institut de l'élevage, Paris, 15 fiches.
- Vermersch D., 1996. Externalités et politique agricole commune : une approche coasienne. Cahiers d'économie et sociologie rurales, 38, 79-105.

## Abstract

### *Beef production from suckling cow farms in defavourised zones : evolution and questions.*

The increase in the number of suckling cows in France occurs in part in arable regions where milk production or cash crops are involved. In 1995, however, close to 60 % of all suckling cows were still found in defavourised or mountainous zones where their contribution is essential as they use about 70 % of the fodder area.

The structures and types of production involved in suckling cow farms have undergone radical changes, which have accelerated since the CAP reform of 1993.

This study presents recent developments in the structures and techniques involved as observed in a sample of Charolais farms with good available production structures, that have been followed for about 15 years and which are located in the central part of France. Many important issues face farmers today, both individually and collectively. These include : the improved adaptation of the types and characteristics of the animals produced, and the management of the genetic improvements as they relate to new marketing criteria, certain aspects of these may be ignored by the

reform ; negotiating the delicate balance between the economic necessity of continuous development in terms of surface area and herd size of farms with the need to insure the future of local production through encouraging the installation of sufficient numbers of young farmers particularly as these areas are already underpopulated ; meeting the necessary capital requirements of a production system characterized by a capital/return ratio that is particularly high, all of which makes the transfer of the farms difficult. In addition, the crisis over BSE underlines the question of the quantitative and qualitative equilibrium between beef production and decreasing levels of consumption. This equilibrium in the past made good use of the meat from retired dairy cows. How should beef (or sheep) herds be sustained economically ? They have been considered indispensable to the maintenance of pasture areas, particularly in defavourised and mountainous areas.

LIÉNARD G., LHERM M., BÉBIN D., 1996. Les exploitations d'élevage bovin allaitant en zones défavorisées : évolution, questions. Analyse à partir d'un échantillon d'exploitations charolaises de grande dimension. INRA Prod. Anim., 9 (4), 285-297.